



REÇU le 10 AVR. 2019

Orléans, le - 5 AVR. 2019

Madame Nicole VIGUES  
Présidente de la CLE Sage bassin de l'Alagnon  
4 RUE ALBERT CHALVET  
15500 MASSIAC

N/réf : DEP/AS/LLM n° 30

**Objet :** *Association des Commissions locales de l'eau aux travaux de mise à jour du programme de mesures*

Madame la Présidente,

Le comité de bassin a entamé, en 2018, les travaux préparatoires pour le troisième cycle de la directive cadre sur l'eau qui déboucheront fin 2021 sur l'adoption du Sdage et de son programme de mesures 2022-2027. Au cours des cycles précédents, les animateurs des commissions locales de l'eau ont été associés à la construction du projet de programme de mesures, puis les commissions locales de l'eau ont été consultées, avec les autres assemblées du bassin, sur ce projet de programme de mesures.

Vous connaissez mon attachement aux travaux des commissions locales de l'eau. Pour ce troisième cycle, je souhaite donc, en complément de la démarche habituelle, les associer en amont des travaux techniques. C'est pourquoi, je vous invite à réunir la commission locale de l'eau que vous présidez entre juin et septembre 2019 pour débattre du futur programme de mesures.

Pour mener ce débat, vous pouvez vous appuyer principalement sur votre connaissance du territoire, notamment au travers des documents et études produits par la commission locale de l'eau. Vous pouvez au besoin également prendre en compte les premiers éléments issus de la mise à jour de l'état des lieux, sachant qu'ils sont à ce stade provisoires, ainsi que sur le programme de mesures 2016-2021 et son état d'avancement.

Il s'agit, par ce débat, d'identifier globalement à l'échelle du territoire du Sage les grands enjeux de la gestion de l'eau, les types d'actions prioritaires adaptées à ce territoire pour atteindre le bon état des eaux en 2027 et les difficultés pouvant être rencontrées. L'animateur de votre Sage disposera ainsi des orientations générales de votre commission locale de l'eau pour produire une contribution lors de la concertation technique locale pour l'élaboration du projet de programme de mesures, à laquelle il sera associé dès l'automne 2019 par le secrétariat technique local.

Vous avez par ailleurs, dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau, à travailler sur la feuille de route de la commission locale de l'eau. Vous pouvez si vous le souhaitez traiter les deux sujets de concert, les enjeux du territoire constituant la base commune des deux réflexions.

Comptant sur votre mobilisation, je vous invite à me communiquer, par l'intermédiaire du secrétariat de bassin, les conclusions de ce débat, dès qu'elles seront disponibles.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Le Président du comité  
de bassin Loire-Bretagne



Thierry BURLLOT